

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40	M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h	M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre	M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique	M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier	M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert	M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine	M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël	M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle	

LA SEANCE EST OUVERTE

**SCHEMA METROPOLITAIN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -
APPROBATION**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

S'étant dotée de la compétence économique en 2001, la CUB s'organise pour que son territoire et sa population bénéficient de retours en termes :

- d'emplois, qui est l'objectif central de sa politique de développement économique
- de ressources,
- de capacité à régénérer le tissu économique dans la durée,

Deux documents de référence cadraient jusqu'à présent les interventions de la CUB dans le champ du développement économique :

- *la Charte de Développement Economique de la CUB de 1998* ; plus de 10 ans après une mise à jour de la stratégie de la CUB devenait nécessaire,
- *le Schéma Régional de Développement Economique d'Aquitaine* a été adopté pour permettre les transferts de compétences concernant l'aide aux entreprises ; la CUB y a été étroitement associée et met en application ses dispositions concernant l'attribution des aides. Au-delà, ce schéma a été l'occasion d'une réflexion partagée entre les acteurs du développement économique de l'Aquitaine et a ouvert la voie à une coopération pragmatique entre la CUB et le Conseil Régional dans ce domaine. L'extension d'une telle démarche à l'échelon métropolitain était pertinent tant pour mettre en application d'une façon plus efficace le schéma régional que pour prendre en compte les spécificités du développement économique d'une agglomération- capitale entrée dans un processus de métropolisation.

Pour cette raison, le Bureau de la CUB a acté le lancement d'une démarche de Schéma Métropolitain de Développement Economique le 17 septembre 2009. Ce travail est marqué par la volonté d'une approche collective et concertée avec les acteurs du développement économique territorial, dans l'esprit d'une vraie relation de type « client et partenaire » avec les entreprises, et dans une démarche participative, volontaire et impliquée de part et d'autre. Près de 1000 personnes ont été informées et plus de 360 ont participé et contribué (dont plus de la moitié d'entreprises) que ce soit lors des rencontres Croissance Cub le 29 janvier 2010, sur la plateforme collaborative ou lors des ateliers de synthèse de la concertation.

Un Comité Partenarial s'est constitué à l'occasion du lancement de cette démarche Schéma de Développement Economique. Il est ouvert aux principaux partenaires de la CUB en matière de développement économique.

Le schéma métropolitain de développement économique s'inscrit dans une démarche globale de mise en cohérence des politiques publiques de la Communauté urbaine. Cette démarche vise à tirer

parti des atouts de la métropole au profit de la qualité de vie de ses habitants, de l'efficacité de son économie, de la réduction des inégalités et sa performance environnementale. Dans une région dont la démographie est dynamique, l'objectif d'une métropole millionnaire à l'horizon 2030 structure l'ambition européenne de la métropole. La démarche Bordeaux Métropole 3.0 a permis de mettre en cohérence l'ensemble des démarches stratégiques ou de programmation pluriannuelle et devant aboutir au Projet Métropolitain, dont fait partie le Schéma Métropolitain de Développement Economique :

- de mobilité : plan de déplacement urbain et schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains,
- d'aménagement urbain : Schéma de cohérence territoriale et plan local d'urbanisme,
- de logements : plan local de l'habitat, PLH, opération 50 000 logements, ...
- de développement des services publics de l'eau, de l'assainissement, de collecte et traitement des déchets,
- développement durable : Agenda 21 et plan climat,

Par ailleurs la CUB est engagée dans une démarche de partenariat pluriannuel pouvant toucher à de nombreux domaines avec ses partenaires privilégiés :

- contrats de co-développement avec les 27 communes,
- renforcement du partenariat avec la région, le département et l'Etat,
- conventions ou protocoles avec les grands acteurs publics, et notamment le Grand Port Maritime, l'Université de Bordeaux, l'Etablissement Public d' Aménagement Bordeaux Euratlantique,

Enfin, il convient de préciser, qu'en matière de développement économique, la démarche de la CUB est volontaire : aucune obligation légale ne s'impose à elle. Par ailleurs la mise en œuvre ne repose pas sur la contrainte réglementaire, mais sur la capacité d'entraînement des acteurs concernés.

L'expérience du passé est que tracer des objectifs et des orientations est nécessaire mais pas suffisant. C'est pourquoi, dès le départ, s'est exprimée une volonté que le Schéma soit à la fois un document stratégique pour les 10 ans qui viennent, mais aussi un plan d'action finalisé pour la période qui court jusqu'à la fin du mandat. On est, dans l'esprit et dans la méthode, assez proche de la démarche de Co-développement CUB – communes, mais ouverte aux autres acteurs du développement économique, partenaires et outils de développement.

Un rapport a été remis par le Cabinet Altédia, qui a assisté la CUB dans la démarche. Il comprend trois parties correspondant aux trois étapes de la démarche :

- diagnostic de la situation économique,
- résultats de la concertation auprès d'entreprises,
- propositions de stratégie, de plan d'action détaillé, et de gouvernance, autour de 12 axes d'actions et de 89 actions,

A chaque étape les élus et les services concernés ainsi que les acteurs du territoire avec qui travaille la CUB ont eu la possibilité de faire connaître leur point de vue. Un séminaire de la Commission Développement Economique s'est tenu à ce sujet le 5 octobre.

Ainsi, le SMDE tel qui vous est présenté a notamment pour ambition :

- de susciter la création à l'horizon 2030 d'au moins 75 000 emplois supplémentaires, dont 31 000 liés à l'économie productive ; ce chiffre est à mettre en regard des 300 000 habitants et des 140 000 logements attendus à cette échéance.

- de fixer comme priorités :
- 4 clusters ou grappes économiques de l'économie productive :
 - ◇ Ecoparc et croissance verte,
 - ◇ Aéroparc et pôles industriels (chimie, logistique...)
 - ◇ Campus, innovation technologique : santé, laser ...
 - ◇ Bordeaux Euratlantique : tertiaire supérieur et économie créative
- 3 filières de l'économie résidentielle
 - ◇ le tourisme
 - ◇ le commerce
 - ◇ les services à la personne et l'artisanat
- 1 moyen d'entreprendre autrement : l'Economie Sociale et Solidaire
- 5 moyens d'actions transversaux
 - ◇ Politiques d'aménagement
 - ◇ Accompagnement des entreprises
 - ◇ Ressources humaines et emploi
 - ◇ Qualité de vivre
 - ◇ Marketing territorial
- une relation personnalisée avec 300 entreprises clés de la métropole

Ces priorités reprises dans le SMDE, précisent : l'état des lieux, les enjeux, et les actions à mener. Ainsi, 40 actions finalisées déclinent ces priorités.

Le SMDE prévoit en outre une adaptation annuelle basée sur la poursuite de la concertation et le suivi des indicateurs de santé économique du territoire et des indicateurs spécifiques à chaque action.

LES CHOIX AUXQUELS LA CUB DOIT PROCEDER

Le moment est venu pour les instances de décision de la CUB de tirer des conclusions politiques et opérationnelles de la démarche engagée. C'est l'objet du présent rapport en Bureau, qui doit déboucher sur un débat en Conseil.

La CUB se trouve devant 4 types d'orientations à prendre :

- Proposer la vision économique pour les 10 ans à venir qui prendra place dans la stratégie globale du territoire élaborée dans le cadre de Bordeaux Métropole 3.0.,
- Préciser quels sont les axes d'action et les actions finalisées, pour passage à l'acte à l'horizon 2014.
- Définir quel mode d'intervention et de gouvernance elle entend adopter vis-à-vis de la quinzaine de partenaires et de la centaine d'outils opérationnels intervenant dans le développement économique sur la métropole bordelaise,
- Contribuer à la réussite des quelques 300 entreprises clés du territoire (par leur taille ou leur croissance), qui, engagées dans l'économie productive et concurrentielle, constituent ou constitueront la locomotive de toutes les autres activités bénéficiant de leurs retombées (sous-traitance, achats de services, économie résidentielle liée aux salaires versés, etc...).

LE MODE D'INTERVENTION DE LA CUB ET LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE DE LA METROPOLE BORDELAISE EST UNE DES CONDITIONS DE REUSSITE DE LA DEMARCHE

Entreprises et acteurs économiques ont exprimé des attentes vis-à-vis de la CUB ; cela vient renforcer la légitimité de celle-ci à intervenir dans le champ du développement économique :

Aux yeux des entreprises, à travers le monde, trois échelles de territoire sont privilégiées, quand une décision de développement d'activité doit être prise :

- l'Etat qui définit le cadre légal, juridique et fiscal et mène les politiques de régulation macro-économique et de solidarité,

- la région d'accueil qui correspond aux marchés de proximité et aux ressources facilement accessibles et mobilisables : clients, fournisseurs, ressource humaine, recherche et innovation. C'est l'échelle pertinente pour les politiques d'accessibilité, de filières industrielles et de grappes technologiques, de recherche et de formation. En France ce sont les Conseil Régionaux qui constituent le cadre politique et administratif le plus proche de cette échelle.

- la métropole de référence, où l'on trouve équipements et services rares et qui concentre les fonctions de décision, d'échanges et d'innovation ; ce creuset, cet environnement porteur est un atout précieux offert par les métropoles aux entreprises qui en apprécient à la fois la masse critique et la capacité de mise en synergie ; une « petite » métropole peut ainsi tirer son épingle du jeu, si elle offre un contenu de qualité et sait mettre en synergie l'entreprise avec ses partenaires potentiels. En France ce sont les Communautés Urbaines qui sont le cadre politique et administratif le mieux approprié pour valoriser la dynamique métropolitaine.

Les autres niveaux de territoire urbains et ruraux, ou d'intervention politique et administratif, ont bien sûr leur place, mais en se positionnant par rapport à ces trois échelles économiques.

La métropole connaît un jeu d'acteurs complexe, elle aurait tout à gagner d'une meilleure synergie des structures existantes et d'une meilleure interconnexion des réseaux économiques

Notre métropole est indéniablement attractive pour les entreprises comme pour les salariés qualifiés. Mais un même message remonte des entrepreneurs et cadres présents ou arrivant sur notre territoire, comme en témoigne le rapport réalisé pour le Schéma Métropolitain de Développement Economique :

- il est difficile de trouver le bon interlocuteur ou le bon réseau pour réussir dans ses affaires et ses projets,
- il est dommage que les acteurs du développement ne travaillent pas mieux ensemble, ou que les décisions soient si longues à prendre,
- la CUB rendrait un éminent service si elle faisait en sorte que cette situation s'améliore,

Aux côtés des actions spécifiquement économiques, les entrepreneurs attendent de la Cub un cadre de vie pour leurs salariés et un environnement urbain adéquat.

La compétence de la CUB comme « fabricant et gestionnaire de la ville » est clairement reconnue, ainsi que les progrès remarquables intervenus ces dernières années en matière d'urbanisme, de services urbains et de transport. Mais se fait jour le sentiment que les attentes et problèmes spécifiques des entreprises et de leurs salariés pourraient être mieux pris en compte.

Quatre responsabilités et valeurs ajoutées économiques se dessinent pour la Cub, pour lesquelles elle est la mieux placée pour réussir et la plus légitime :

- définir la vision et la stratégie économique de métropole européenne à l'horizon 2020 – 2030, conçue pour être profitable à l'ensemble du territoire sur lequel elle rayonne,
- négoier la mise en œuvre du plan d'action économique sur le territoire communautaire d'ici la fin de la mandature avec ceux de ses partenaires décideurs, qui y sont prêts, et en impliquant les outils opérationnels disposés à travailler en fonction de ce que la CUB demande,
- jouer un rôle d'animateur et de « coach » des acteurs et réseaux du développement économique pour les faire connaître aux entreprises, les faire travailler ensemble et interconnecter toutes les dynamiques à l'œuvre au sein de la métropole bordelaise,
- prendre en compte les besoins et contraintes des entreprises et de leurs salariés dans les politiques urbaines : mobilité, urbanisme, aménagement, services urbains...

Synergie des décideurs et professionnalisation des relations avec les outils opérationnels

- METTRE EN SYNERGIE LES DECIDEURS CONCERNES PAR L'AVENIR ECONOMIQUE DE LA METROPOLE BORDELAISE.

Les territoires qui réussissent le mieux aujourd'hui sont ceux qui parviennent à une synergie intelligente entre leurs décideurs clés. La CUB n'est pas le seul décideur de l'avenir économique de son territoire. D'autres acteurs ont une légitimité à définir les politiques à mettre en œuvre et/ou des moyens à y consacrer :

- o Etat et collectivités territoriales : les 27 communes, le Conseil Régional et le Conseil Général mais aussi les intercommunalités qui entourent la CUB et forment de fait avec elle la métropole bordelaise,
- o Les milieux économiques représentés par le réseau des Chambres de Commerce et de Métiers et les organisations patronales, MEDEF, CGPME, ...
- o Les milieux de l'enseignement supérieur et de la recherche, en particulier l'Université de Bordeaux
- o Les représentants des salariés,

Par ailleurs une centaine d'outils opérationnels interviennent dans le champ du développement économique et sollicitent un soutien financier les institutions évoquées ci-dessus, dont la CUB.

Les actions menées en faveur des entreprises et donc du développement économique, au service de l'emploi, sont nombreuses, souvent pertinentes mais souffrent d'un manque de coordination entre les acteurs : dispersion des moyens, double emploi, manque de lisibilité par les bénéficiaires potentiels. Il est pourtant possible sur la métropole bordelaise de fédérer les décideurs et opérateurs, comme en témoignent les nombreuses actions et succès de sauvetage d'entreprises en difficulté, d'accueil d'entreprises ou de grands projets, ...

Les difficultés à mettre en synergie décideurs et opérateurs sur un pilotage global du développement économique sont connues :

- o réticence des décideurs-clés à ce qu'un des partenaires soit coordonnateur et donc perçu comme un « primus inter pares », souci de préserver un champ de compétences, etc...
- o souci d'indépendance des opérateurs et outils de développement qui demandent des moyens aux décideurs-financeurs, mais sont souvent peu enthousiastes à l'idée de rendre compte des objectifs opérationnels, méthodes de travail et systèmes d'évaluation et pour coopérer avec les autres structures de développement,

Avec la démarche « Schéma Métropolitain de Développement Economique », la CUB a mis l'ensemble de ses partenaires en situation de concertation. A défaut d'un système de décision structuré, la CUB pourrait procéder de façon pragmatique :

- afficher ses priorités et ses volontés de faire,
- solliciter chacun des partenaires décideurs pour :
 - vérifier s'il est ouvert au principe d'une action concertée avec la CUB, pour le développement économique de la métropole bordelaise,
 - identifier parmi les actions mises en avant par la CUB, celles qu'il mène déjà ou auxquelles il souhaiterait s'associer,
- formaliser les partenariats sous forme de déclarations communes et de conventions ; cela pourrait inclure les modalités de cofinancement des outils opérationnels,
- proposer un cadre informel de rencontres régulières pour suivre l'évolution économique de la métropole bordelaise et l'avancement des actions voulues et soutenues par la CUB,

- DES MOYENS MIS AU SERVICE D'UNE POLITIQUE

Dans le passé, la CUB a mené par elle-même des actions très utiles au développement économique, surtout en matière d'aménagement économique. Elle a également apporté un soutien financier à des structures opérationnelles qui menaient une action positive pour le développement des entreprises et la valorisation des atouts économiques de son territoire.

L'ambition qu'affirme la CUB maintenant suppose de mettre en rapport les moyens qu'elle met en œuvre avec le respect des priorités qu'elle définit, avec l'évaluation qui convient. Il convient donc :

- de bien distinguer :
 - ce pour quoi la CUB est la mieux placée pour agir efficacement en direct,
 - et ce qui est mieux fait par des acteurs compétents et efficaces sur tel ou tel type d'intervention,
- de mettre un terme à un soutien apporté en fonction des sollicitations reçues pour passer à l'affichage d'une politique et d'objectifs précis et un appel à ceux qui sont prêts à s'associer à la CUB pour les mettre en œuvre
 - soit dans le cadre de convention pluriannuelle comme c'est le cas avec les 27 communes ;
 - soit dans le cadre d'appels à projets

Ce serait aussi l'occasion de mettre en œuvre des clauses de conditionnalité.

S'associer à des acteurs du développement économiques pour la réalisation de la politique économique de la CUB nécessite un éclaircissement juridique_:

- soit on est dans une logique de marchés publics et de délégation de service public ; cela a le mérite de la clarté et de la précision dans la commande mais a l'inconvénient du risque de perte du sens de l'intérêt public et collectif,
- soit on est dans une logique de subvention, avec l'avantage d'un meilleur respect de l'intérêt public et collectif dans la durée et l'inconvénient d'un pilotage nécessairement moins précis, que la Cub soit représentée au Conseil d'administration ou uniquement liée par une convention de partenariat.
- On peut aussi faire appel à la solution de l'appel à projet utilisé par l'Etat et l'Union Européenne (exemple du financement des transports en commun ou des pôles de compétitivité), solution cependant lourde à mettre en œuvre.

LA DEMARCHE DE GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET DE PILOTAGE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT CONCERNANT LA METROPOLE BORDELAISE

L'ORGANISATION DU TRAVAIL AU SEIN DE LA CUB

Bureau et Conseil :

- Une fois l'an, le Bureau et le Conseil pourront prendre connaissance de l'avancement de la réalisation du Schéma de Développement Economique et de l'évaluation des actions réalisées par les services ou par d'autres acteurs avec son appui.
- Chaque fin d'année un débat d'orientation en Conseil et une délibération permettront d'apporter les ajustements nécessaires et définiront, ou confirmeront, les actions à engager l'année qui suit, ainsi que l'organisation et les moyens adéquats.

Commission Développement Economique

- Un bilan simplifié de la situation économique sera présenté en commission à un rythme à définir avec les membres de la commission,
- Un séminaire de la Commission fera le point de façon approfondie sur l'avancement, l'évaluation et l'actualisation du Schéma chaque automne, en vue du débat de fin d'année en Conseil,

Services

- Le suivi, la mise en œuvre et la préparation des ajustements seront assurés par la Direction des Entreprises et de l'Attractivité du Pôle Développement Durable et Rayonnement Métropolitain,

UN CADRE GLOBAL DE CONCERTATION POUR LA METROPOLE BORDELAISE

Le Comité Partenarial Développement Economique sera composé des décideurs du développement économique qui auront confirmé leur souhait d'être partenaires de la CUB pour la mise en œuvre du Schéma et de quelques experts (cf. composition actuelle du Comité Schéma Métropolitain de Développement Economique). Réuni au moins deux fois dans l'année, il sera :

- de façon permanente un outil d'échanges, d'information et de débat sur la situation économique de la métropole bordelaise,
- un lieu d'adaptation et d'évaluation du plan d'action et des collaborations de la CUB avec ses partenaires,

Conférence du développement économique métropolitain une fois par an au printemps, elle réunira l'ensemble des acteurs, parties prenantes de la démarche Schéma Métropolitain de Développement Economique (décideurs - partenaires, experts et outils de développement) ainsi que les entreprises clé qui le souhaitent pour un bilan de l'année précédente et la préparation des actions pour l'année suivante.

- LE CODEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : CONVENTIONS PARTENARIALES, APPELS A PROJETS ET RELATIONS CONTRACTUELLES

La CUB identifiera précisément, en fonction de ses priorités, les actions qui lui paraissent pertinentes. Elle distinguera :

- les actions qu'elle entend conduire elle-même,
- les actions qui lui paraissent devoir aboutir et pour lesquelles elle est prête à apporter un appui à un ou plusieurs acteurs qui en assureraient la réalisation,
- les actions qui lui paraissent pertinentes mais pour lesquelles elle ne considère pas que son intervention soit nécessaire,

Les conventions avec les décideurs du territoire – partenaires :

- il peut s'agir d'inclure des dispositions spécifiques au développement économique dans des conventions ayant un objet plus large, comme par exemple les contrats de co-développement avec les 27 communes,
- un contrat à visée uniquement économique tel qu'il pourrait être proposé à la CCIB,

De telles conventions préciseront la vision commune de l'avenir du territoire, la liste des actions d'intérêt commun (dont le cofinancement d'actions et de structures de développement) ainsi que les engagements réciproques permettant leur concrétisation et les méthodes de travail collaboratif adéquates.

Les conventions avec des outils de développement, comportant un volet économique :

Dans ces conventions les orientations économiques du schéma sont intégrées ; il sera fait référence explicitement, aux politiques et objectifs de la CUB, et à la façon dont le partenaire fera en sorte de les prendre en compte, avec les modes d'évaluation, et les méthodes de travail et de suivi répondant aux attentes.

Certaines conventions ou protocoles comportant une dimension économique correspondent à cette approche et sont déjà en place ou font l'objet de décisions de principe :

- Protocole Bordeaux Euratlantique,
- Partenariat avec l'Université de Bordeaux,
- Convention avec le Grand Port Maritime de Bordeaux,

Les conventions avec des outils de développement, à vocation purement économique

Ce type de convention pourra couvrir, pour partie, le soutien aux actions à conduire dans la durée par des acteurs spécialisés :

- action économique de proximité : ce thème sera traité en cohérence avec la territorialisation de l'action de la CUB et la politique des contrats de co-développement avec les communes,
- solidarité et croissance,
- innovation et transfert de technologie,
- promotion économique et marketing territorial,

Concernant le champ d'intervention spécialisé de ces outils, il sera fait référence explicitement, aux politiques et objectifs de la CUB précisés dans le Schéma, et à la façon dont le partenaire fera en sorte de les prendre en compte, avec les modes d'évaluation, et les méthodes de travail et de suivi répondant aux attentes.

Par ailleurs, ces structures pourront répondre à certains appels à projets.

Les appels à projets

Pour des actions qui peuvent être spécifiques, nouvelles, expérimentales ou à durée limitée, la CUB définira, objectifs, modalités de soutien et mode d'évaluation.

Elle lancera alors un appel à projets auprès des acteurs publics, privés ou associatifs qui pourront répondre individuellement ou collectivement.

Un acteur ayant par ailleurs une convention de collaboration avec la CUB, pourra y répondre.

La CUB attribuera des moyens à un ou plusieurs répondants pertinents pour des montants variables en fonction de la proposition retenue.

Les projets retenus feront l'objet d'une convention ad hoc.

Ainsi, le schéma métropolitain de développement économique qui vous est présenté aujourd'hui, comporte, outre une introduction, la stratégie économique du territoire, les priorités clusters/filières et moyens d'action, et enfin une partie évaluation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivant :

Le Conseil de Communauté,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- la nécessité de proposer la vision économique pour les 10 ans à venir qui prendra place dans la stratégie globale du territoire élaborée dans le cadre de Bordeaux Métropole 3.0.,
- la nécessité de préciser quels sont les axes d'action et les actions finalisées pour passage à l'acte à l'horizon 2014.
- L'intérêt de définir le mode d'intervention et de gouvernance vis-à-vis des partenaires et de des outils opérationnels intervenant dans le développement économique sur la métropole bordelaise,
- la nécessité de contribuer à la réussite des quelques 300 entreprises clés du territoire,

DECIDE

Article 1 : le projet de Schéma métropolitain de développement économique est approuvé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 AVRIL 2011**

PUBLIÉ LE : 7 AVRIL 2011

M. NICOLAS FLORIAN